



Traité Péa

Michna 4 - Chapitre 1

כָּלֵל אָמְרוּ בַּפֶּאָה:
כָּל שֶׁהוּא אֵכֶל, וְנִשְׁמֵר, וְגִדּוּלּוֹ מִן הָאֶרֶץ, וְלִקְיָתוֹ כְּאַחַת,
וּמִכְנִיסוֹ לְקִיּוֹם, תֵּיב בַּפֶּאָה.
וְהַתְּבוּאָה וְהַקִּטְנִיּוֹת בְּכָלֵל הַזֶּה:

Principe général énoncé à propos de la Péa : tout comestible nécessitant une surveillance, poussant en terre, que l'on recueille en une seule fois, et que l'on engrange pour le conserver, est soumis à la Péa. Les céréales et les légumineuses entrent dans cette catégorie.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions